

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03146

Numéro SIREN : 794 621 003

Nom ou dénomination : 33ENTREPRENEURS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 7429

33ENTREPRENEURS SAS

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2016**



33ENTREPRENEURS SAS

Bourse Maritime

1 place Lainé

33000 BORDEAUX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2016**

Exercice clos le 31 décembre 2016
33ENTREPRENEURS SAS
Ce rapport contient 16 pages



33ENTREPRENEURS SAS

Bourse Maritime
1 place Lainé
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 31 octobre 2017

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 33ENTREPRENEURS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Immobilisations corporelles et incorporelles » relative au fonds commercial à la page 16 de l'annexe des comptes annuels qui mentionne l'application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme détaillé au paragraphe « Tableau des immobilisations » de l'annexe page 18, votre société comptabilise à l'actif des frais de développement. Notre appréciation des montants portés à l'actif a notamment consisté à nous assurer qu'ils répondent aux critères d'activation et respectent les règles et principes comptables applicables en France.



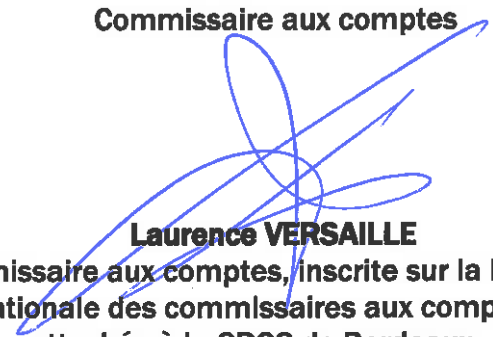
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

AUCENTUR
Commissaire aux comptes



Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 000	10 000		2 806
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	20 807	8 011	12 796	16 958
Fonds commercial (1)	79 773		79 773	79 773
Autres immobilisations incorporelles	798 578	128 325	670 253	266 368
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	58 606	29 849	28 757	41 496
Immobilisations corporelles en cours				360 479
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 280		19 280	32 560
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	987 043	176 185	810 859	800 439
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	189 075		189 075	76 975
Autres créances	162 097		162 097	83 842
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 689		2 689	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	353 861		353 861	160 817
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 340 904	176 185	1 164 720	961 256
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	253 000	207 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	788 678	168 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-334 026	-3 478
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-24 769	-330 547
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	682 883	40 974
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	48 799	99 027
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 152	441 118
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 000	2 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 818	302 314
Dettes fiscales et sociales	89 302	72 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 766	3 712
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	481 836	920 282
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 164 720	961 256
(1) Dont à plus d'un an (a)	110 652	38 500
(1) Dont à moins d'un an (a)	369 184	879 782
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	299	60 527
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	264 226	98 597	165 629	167,99
Chiffre d'affaires net	264 226	98 597	165 629	167,99
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>75 879</i>	<i>5 600</i>	<i>70 279</i>	<i>NS</i>
Production stockée				
Production immobilisée	169 637	469 245	-299 609	-63,85
Subventions d'exploitation		6 000	-6 000	-100,00
Reprises sur provisions (et amortissements), tra				
Autres produits	663	730	-67	-9,22
Total I	434 525	574 573	-140 047	-24,37
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	300 937	719 269	-418 331	-58,16
Impôts, taxes et versements assimilés	7 969	7 581	388	5,11
Salaires et traitements	78 576	125 292	-46 716	-37,29
Charges sociales	25 139	31 229	-6 090	-19,50
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	145 937	19 799	126 138	637,10
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	49	229	-179	-78,38
Total II	558 607	903 399	-344 792	-38,17
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-124 082	-328 826	204 744	-62,27
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	187		187	
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières				
Total V	187		187	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 229	4 674	-2 445	-52,32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilièr				
Total VI	2 229	4 674	-2 445	-52,32
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 041	-4 674	2 633	-56,33
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	-126 123	-333 500	207 377	-62,18

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		3 433	-3 433	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		3 433	-3 433	-100,00
Total produits exceptionnels (VII)		3 433	-3 433	-100,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 356	154	2 202	NS
Sur opérations en capital	9 548	326	9 222	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	11 903	480	11 424	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 903	2 953	-14 856	-503,11
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-113 257		-113 257	
Total des produits (I+III+V+VII)	434 713	578 005	-143 293	-24,79
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	459 482	908 553	-449 071	-49,43
BENEFICE OU PERTE	-24 769	-330 547	305 778	-92,51
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 695		1 695	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 33ENTREPRENEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 164 720 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 24 769 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 404 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	10 000			10 000
- Fonds commercial	79 773			79 773
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	649 748	169 637		819 385
Immobilisations incorporelles	739 520	169 637		909 157
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 060			21 060
- Matériel de transport	833			833
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 713			36 713
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	58 606			58 606
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	32 560		13 280	19 280
Immobilisations financières	32 560		13 280	19 280
ACTIF IMMOBILISÉ	830 686	169 637	13 280	987 043

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	169 637			169 637
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	169 637			169 637
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			13 280	13 280
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			13 280	13 280

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	79 773
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	79 773

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	7 194	2 806		10 000
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 944	130 392		136 335
Immobilisations incorporelles	13 138	133 197		146 335
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 148	3 009		6 156
- Matériel de transport	151	167		318
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 811	9 564		23 375
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 110	12 740		29 849
ACTIF IMMOBILISE	30 248	145 937		176 185

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 370 452 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	19 280		19 280
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	189 075	189 075	
Autres	162 097	162 097	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	370 452	351 172	19 280
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
clients - factures à établir	2 000
fournisseurs - rrr à obtenir	4 793
Total	6 793

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 253 000,00 euros décomposé en 253 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	207	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice	46	1 000,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	253	1 000,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 479 836 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	299	299		
- à plus de 1 an à l'origine	48 500		48 500	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 818	273 818		
Dettes fiscales et sociales	89 302	89 302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	67 918	5 766	62 152	
Produits constatés d'avance				
Total	479 836	369 184	110 652	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	62 152			

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
fournisseurs - fact. non parvenues	117
banque- interets courus sur emprunt	299
etat - autres charges à payer	2 344
divers - charges à payer	5 766
Total	8 525

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

33ENTREPRENEURS SAS

Bourse Maritime

1 place Lainé

33000 BORDEAUX

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions réglementées**



33ENTREPRENEURS SAS
Bourse Maritime
1 place Lainé
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 31 octobre 2017

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés en en application de l'article 22 des statuts.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

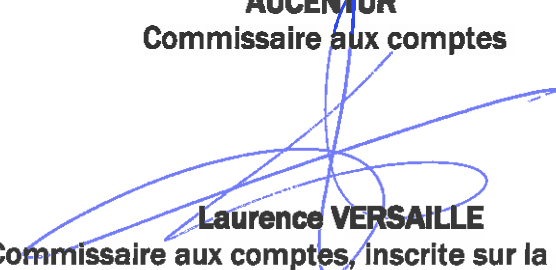
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Veuillez agréer, Messieurs les associés, l'expression de nos sentiments distingués.

AUCENTUR
Commissaire aux comptes


Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux



www.aucentur.fr

33ENTREPRENEURS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 253.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 205 RUE ACHARD, 33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 794 621 003

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 31 OCTOBRE 2017

Le 31 octobre 2017 à 16h,

les associés de la Société 33ENTREPRENEURS se sont réunis en assemblée générale, au 205 rue Achard à Bordeaux, sur convocation faite par le Président.

*

Monsieur Vincent PRETET, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Sont représentés : INNOVATHLON et 33ENTREPRENEURS_INVEST.

Est excusée : Madame Laurence VERSAILLE, commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 253 actions sur un total de 253. Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

*

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social au 205 Rue Achard, à Bordeaux.

2- Concernant les exercices sociaux clos les 31 décembre 2014 et 2015 :

- Présentation des orientations de R&D pour les exercices 2014 et 2015
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes révisés clos le 31/12/2014
- Approbation des comptes sociaux révisés de l'exercice clos le 31/12/2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes révisés clos le 31/12/2015
- Approbation des comptes sociaux révisés de l'exercice clos le 31/12/2015

3- Concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2016 :

- Lecture du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2016
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'arrêté des comptes sociaux au 31/12/2016
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016
- Approbation de la rémunération du Président pour l'exercice clos au 31/12/2016
- Fixation de la rémunération du Président pour l'exercice 2017

*

L'assemblée générale,

- après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président,
- après avoir entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes,

décide des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la Société au 205 Rue Achard, à Bordeaux (33300).

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels révisés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits comptes révisés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 3.478 €.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels révisés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes révisés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 330.547 €.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 24.769 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport du Président statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense ou charge de la nature de celles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président au cours de l'exercice 2016, s'élevant à 36.000 euros nets, soit 44.565,68 euros bruts.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle le mandat et la délégation de compétence confiés au Président en juin 2016 pour mettre en place un mécanisme, visant à compenser son absence de rémunération de 13.500 euros nets au titre de 2015 et de l'exercice 18.000 euros nets au titre de l'exercice 2016.

L'assemblée générale décide de verser au Président au titre de l'exercice 2017, une rémunération fixe maximale de 60.000 euros nets, à laquelle pourra être ajoutée un complément de rémunération selon le mécanisme de compensation rappelé ci-dessus (montant complémentaire visant à compenser une rémunération nette de 31.500 euros).

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le vote des résolutions a été consigné dans un registre, au verso de la feuille de présence, intégrant les votes des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Ce registre a été signé en séance, par l'ensemble des actionnaires présents, et au nom des actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur Vincent PRETET, Président de la Société.

Vincent PRETET, Président

